www.reims.fr

Reims.fr

ÉDITORIAUX

LE VERT COMME FIL ROUGE

La lutte contre le changement climatique est l'un des fils rouges du mandat. Ce n'est pas un dossier qu'on ouvre sur un coin de table, mais notre détermination qui imprègne la politique municipale au quotidien.

Face à l'urgence écologique, plus que les intentions, ce sont les actes qui comptent. Et dans notre belle ville de Reims, ils sont aujourd'hui bien réels et tangibles.

La nature en ville ? Notre ambition avec Reims nature est d'ouvrir des espaces verts de proximité dans tous les quartiers, en créant de nouveaux havres de verdure ou en réhabilitant certains sites délaissés et d'y amener l'esprit des Promenades. Une vingtaine ont déjà été aménagés et mis à la disposition des Rémoises et des Rémois. Autant sont encore à venir d'ici 2026, dont plusieurs le long de la voie des Sacres en lien avec la création par le Grand Reims de lignes de Bus à Haut Niveau de Service. Reims et ses habitants y gagnent des lieux apaisés, des îlots de fraîcheur, des sols plus perméables.

La transition énergétique ? Elle est en route, avec le programme de rénovation thermique engagé sur le patrimoine municipal, le développement des panneaux photovoltaïques en toiture de nos bâtiments ou l'extension des réseaux de chaleur aux bâtiments rémois.

Les économies d'eau ? Elles sont ciblées, avec le choix d'essences sobres pour les plantations d'arbres et de végétation, avec l'utilisation d'eau recyclée pour le nettoiement des rues, en espérant atteindre le « zéro eau potable » d'ici 2026.

Les circulations douces ? Le linéaire rémois de voies cyclables est en augmentation pour donner aux cyclistes de bonnes raisons de préférer le vélo dans leurs déplacements en ville.

La santé, à travers le futur contrat local de santé, le sport et la culture avec des événements de plus en plus écoresponsables, la sensibilisation soutenue des enfants, graines de citoyens qui seront respectueux de leur environnement, etc. : en toute chose, nous apprenons à changer de perspective, à ne pas percevoir le changement comme une contrainte, mais comme une chance d'améliorer la qualité de notre ville.

Chacun d'entre nous, quelle que soit la place qu'il occupe, peut aussi devenir un agent du changement.

Arnaud ROBINET
Maire de Reims

« L'HOMME SE DOIT D'ÊTRE LE GARDIEN DE LA NATURE, NON SON PROPRIÉTAIRE* »

La multiplication d'espaces verts (squares, jardins publics, parcs urbains), de jardins familiaux ou encore de lieux de promenade participe non seulement à la qualité de vie en ville, mais contribue aussi à réduire les inégalités d'accès à la nature. La ville de Reims y est extrêmement attachée. C'est pourquoi elle met tout en œuvre pour créer à l'intention de chaque Rémoise et de chaque Rémois un espace vert dans un rayon de 300 m.

Catherine CHOPART
Adjointe au maire à la nature en ville

** Philippe Saint-Marc*

SOMMAIRE

1	**CLIMAT ET ÉNERGIE**	**5**
1.1	Offrir des mobilités plus durables	6
1.2	Convertir les bâtiments municipaux	8
1.3	Rénover massivement l'habitat social	10
1.4	Développer les alternatives aux énergies carbonées	12
1.5	Adapter la voirie aux enjeux	14
2	**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**	**17**
2.1	Entretenir le mouvement de fond de Reims nature	18
2.2	Conduire des projets urbains durables	20
2.3	Accélérer la transition alimentaire	22
2.4	S'engager pour une ville propre	24
2.5	Prendre en compte les ressentis sur la santé	26
3	**ADMINISTRATION ET EXEMPLARITÉ**	**29**
3.1	Évaluer l'action	30
3.2	Étendre les bonnes pratiques	32
3.3	Réduire l'impact des déplacements	34
3.4	Faire des choix responsables au quotidien	36
4	**SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT**	**39**
4.1	Initier à l'environnement dans le cadre scolaire	40
4.2	Faire évoluer les pratiques dans les cantines	42
4.3	Mobiliser les acteurs économiques	44
4.4	Inviter tous les publics au changement et à l'action	46
4.5	Approcher le développement durable par le sport	48
	CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2023	**51**

1

Climat et énergie

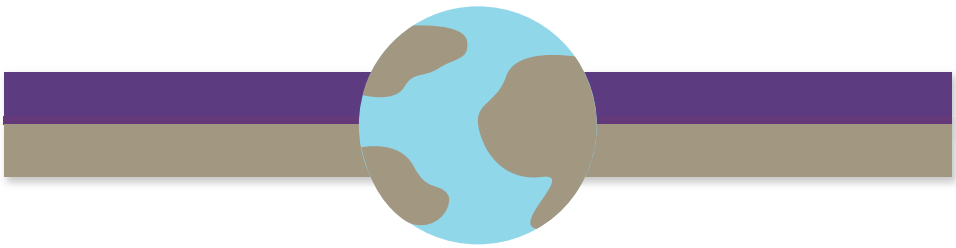

1.1 OFFRIR DES MOBILITÉS PLUS DURABLES

Offrir à tous les habitants des solutions de mobilité en développant celles qui sont les moins polluantes, pour réduire l'empreinte carbone de nos déplacements : c'est l'orientation de la politique accentuée en 2023 par la collectivité.

DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

Le déploiement de Reims à Vélo se poursuit. Après l'inauguration en 2022 de la ligne RV3 qui relie le centre à Farman, le ligne RV4 est en cours de finalisation. Elle relie, sur 2,8 km en 12 minutes, la chaufferie Croix-Rouge à la rocade médiane, avec des aménagements jusqu'à la place des Droits de l'Homme.

10 km d'aménagements cyclables sont venus compléter le réseau rémois qui compte 242 km. 65 arceaux supplémentaires ont été installés à Reims en un an.

Les dispositifs d'**aide à l'acquisition d'un vélo** proposés par Reims et le Grand Reims et cumulables ont été renouvelés en 2023 avec certaines modifications, notamment l'éligibilité désormais des VTT à assistance électrique et l'ajout d'un bonus étudiant. Le budget alloué à cette opération est de 100 000 € pour Reims.

Le service de location de vélo à assistance électrique Zébullo se déploie sur 45 stations (dont 8 nouvelles entre septembre 2022 et septembre 2023) où près de 300 cycles sont mis à disposition. En un an, plus de 10 000 nouveaux inscrits ont été enregistrés et 80 000 voyages réalisés. Une nouvelle convention cadre a été signée avec la collectivité pour permettre le développement du service, avec une vingtaine de stations supplémentaires prévues d'ici fin 2023.

ÉVOLUTIONS DE LA ZFEM

Au regard de l'amélioration de la qualité de l'air, il a été décidé un **moratoire sur les CRIT'AIR 3 jusqu'en 2029**. En parallèle, l'accompagnement de la collectivité se développe pour mieux soutenir les personnes défavorisées dans cette transition et contribuer à rendre le parc moins émissif.

Le dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule par la ville de Reims a évolué avec des conditions de revenus largement élargies. Le plafond d'aide au changement de véhicules est passé de 13 000 € à 21 000 € de revenu fiscal pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion électrique ou CRIT'AIR 1 et 2 pour tous les Rémois domiciliés dans la ZFE ou qui y travaillent. Le dispositif financier de la ville de Reims est en cohérence avec les évolutions du système d'aides du Grand Reims. En un an, la ville de Reims a soutenu 27 dossiers de remplacement de véhicule par un modèle moins polluant.

BORNES DE RECHARGE

Élaboré d'avril 2022 à avril 2023, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les Véhicules Électriques (SDIRVE) a été approuvé par le préfet et adopté par le Grand Reims en septembre 2023. Il vise à densifier les bornes accessibles sur le territoire dans la perspective de l'évolution positive du parc de véhicules électriques et hybrides. Ce SDIRVE permet aux opérateurs publics et privés de bénéficier de 75 % de réduction sur les coûts de raccordement électriques aux points de recharge sur le domaine public et sur des sites privés ouverts au public. Un recensement des places de parkings de la ville est en cours afin d'équiper progressivement ces espaces conformément à la règlementation (un point de charge pour 20 places).

Chiffres

- **1 444 dossiers** de demande d'aide à l'acquisition d'un vélo validés par Reims et le Grand Reims en 2022
- **4 082 arceaux à vélo** disponibles à Reims
- **242 km de linéaires** d'aménagements cyclables à Reims

Objectifs du Développement Durable

11 Villes et communautés durables

1.2 CONVERTIR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Conception durable, économies d'énergie, confort et santé des usagers sont les maîtres-mots dans les projets de réhabilitation et d'entretien conduits par la ville de Reims sur son patrimoine bâti.

PROJETS EN COURS

Des éléments environnementaux forts ont été introduits dans le projet d'extension et de rénovation énergétique du **groupe scolaire Joliot-Curie**, tels que : des matériaux durables au niveau de l'enveloppe du bâtiment, des matériaux renouvelables ou recyclables comme l'aluminium pour les menuiseries extérieures, replantation d'arbres, toitures végétalisées ou couvertes de panneaux photovoltaïques permettant de réduire les consommations en énergie électrique de l'école de moitié. Certains matériaux polluants ont volontairement été refusés (le polystyrène expansé par exemple) ou limités. La volonté de la ville de Reims est de réaliser un projet à haut niveau de performance énergétique maitrisé de bout en bout.

La nouvelle maison de quartier Châtillons, dont la première pierre a été posée au printemps 2023, obéit à une implantation et une orientation optimale. Les matériaux ont été choisis pour leurs qualités et leur robustesse dans le temps (béton et bois massif pour la structure ; zinc, inox et brique pour la finition extérieure). Une isolation renforcée est prévue sur l'ensemble des façades et toitures, ces dernières étant en partie végétalisées. Des panneaux solaires seront installés sur l'autre partie des toitures dans le but de réduire les consommations en énergie électrique de la maison de quartier.

2023 est aussi l'année du début de reconstruction du nouveau **musée des Beaux-Arts de Reims**. Sa conception intègre notamment un béton à faible impact carbone, des isolants bas carbone issus du recyclage ou biosourcés, un traitement qualitatif des espaces extérieurs avec une végétalisation arborée et pérenne. Les matériaux locaux sont privilégiés comme les sols durs en pierre calcaire locale. Le projet favorisera également la réduction de l'îlot de chaleur, à travers la végétalisation des sols. Une aire équipée dédiée aux vélos est prévue afin d'encourager les déplacements actifs. Le chantier est soumis au respect de la charte « Chantier vert ».

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les mesures du **plan de sobriété** appliquées à l'hiver 2022-2023 ont permis des baisses sensibles de la consommation d'énergie dans les piscines et les gymnases municipaux : une économie de 21 % de MWh d'électricité et 8 % de MWh de gaz.

Pour 2023, les principales **interventions de maintenance** ont concerné le remplacement des éclairages classiques par des leds au gymnase Vasco de Gama, dans les salles de tennis de l'Union Rémoise de Tennis et du tennis club Géo André, dans les stades Georges Hébert, Collinet et bien évidement l'emblématique stade Delaune.

La Ville a par ailleurs procédé au remplacement des chaudières de la piscine Talleyrand par des équipements plus efficients et à l'installation au stade Delaune de deux bornes de recharge pour les véhicules municipaux électriques.

Le **schéma directeur** des équipements sportifs est rentré dans une phase opérationnelle pour les dix prochaines années. Cela va permettre de créer ou rénover des équipements dans tous les quartiers en les mettant en conformité avec les nouvelles normes, plus vertueuses. Il prévoit notamment la création d'un équipement tous les six mois et 18 rénovations.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le renforcement de l'isolation des bâtiments municipaux se poursuit : remplacement des menuiseries extérieures à l'école élémentaire Tournebonneau, dans les écoles maternelles Jules Ferry et Cook-Vasco. Sont exigées auprès des entreprises des caractéristiques (coefficient de transmission thermique et facteur solaire notamment) permettant une performance accrue sur ces éléments de bâtiment. Les terrasses de la maternelle docteur Billard ainsi que celles du groupe scolaire Voltaire ont été végétalisées après un renforcement de l'isolation.

Chiffres

- L'installation de leds au stade Delaune a permis une **diminution de 70 %** la puissance nécessaire pour éclairer un match de Ligue 1

- La parcelle du nouveau musée des Beaux-Arts sera **végétalisée à plus de 25 %**

- **184 panneaux photovoltaïques** installés sur les bâtiments du groupe scolaire Joliot-Curie

Objectifs du Développement Durable

7 Énergie propre et coût abordable

1.3 RÉNOVER MASSIVEMENT L'HABITAT SOCIAL

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), auquel participent la ville de Reims et le Grand Reims, permet d'amplifier la rénovation thermique des logements et de créer des espaces publics favorisant la résilience des quartiers bénéficiaires*.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La ville de Reims soutient la rénovation énergétique des logements sociaux en accordant sa **garantie d'emprunt** aux bailleurs sociaux pour les opérations de réhabilitation énergétique. L'ambition écologique se traduit par l'exigence d'obtention d'une étiquette de diagnostic de performances énergétique C minimum pour en bénéficier. Entre septembre 2022 et septembre 2023, cette garantie d'emprunt a été mobilisée notamment pour des travaux de réhabilitation thermique menés dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) :

- 130 logements collectifs dans le quartier Orgeval pour passer de l'étiquette énergétique D à B (Plurial Novilia) ;
- 127 logements dont 28 collectifs dans le quartier des Châtillons pour passer de l'étiquette énergétique E à B (Plurial Novilia) ;
- 60 logements collectifs dans le quartier Europe pour passer de l'étiquette énergétique E à B (Foyer Rémois) ;
- 32 logements collectifs dans le quartier Europe pour passer de l'étiquette énergétique D à B (Foyer Rémois).

À quoi s'ajoutent trois opérations dans le parc social hors NPRU, conduites par Reims Habitat : 40 logements collectifs rue de Florence, trois logements rue Charlier, deux logements rue du Chalet.

ESPACES PUBLICS

En complément des opérations portées par les bailleurs sociaux dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la ville de Reims et le Grand Reims réalisent l'aménagement des espaces publics avec une approche qualitative et écologique :

- en accentuant leur végétalisation et en donnant accès aux habitants à des espaces verts de qualité - par exemple la rénovation du parc Jean Moulin à Europe ;
- en intégrant les objectifs de gestion durable des eaux pluviales inscrites dans le plan pluie ;
- en favorisant les modes de déplacements durables dans la reconfiguration des voiries - par exemple l'aménagement du quartier des Châtillons autour de l'arrivée d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le NPNRU soutient également la construction ou la réhabilitation des équipements publics, ce qui permet notamment de financer des opérations :

- de rénovation énergétique de bâtiments - par exemple le groupe scolaire Joliot-Curie à Croix-Rouge (cf 1.2. Convertir les bâtiments municipaux) ;
- de verdissement des espaces extérieurs - par exemple la création, à l'école Charpentier à Orgeval, d'une cour pensée comme un îlot de fraicheur, plus végétalisée et constituant un nouvel écosystème pédagogique ;
- de développement des réseaux de chaleur urbain - par exemple le raccordement du quartier des Châtillons.

RÉSILIENCE

L'enjeu est désormais d'accélérer la dynamique collective et d'adopter la résilience comme cadre intégrateur des transformations urbaines et territoriales. À ce titre, le quartier Croix-Rouge a été désigné parmi les 25 premiers **lauréats de la démarche quartiers résilients** initiée par l'ANRU en mai 2023.

**Quartiers du NPNRU à Reims : Croix-Rouge, Orgeval, Europe, Châtillons*

Chiffres

• 8,3 M€ de garanties d'emprunt accordées en 2023 par la ville de Reims pour la réhabilitation de logements dans les quartiers du NPRU

• 4,3 M€ et 8,1 M€ sont respectivement consacrés par la ville de Reims et le Grand Reims aux aménagements des espaces publics en 2023

Objectifs du Développement Durable

7 Énergie propre et coût abordable

1.4 DÉVELOPPER LES ALTERNATIVES AUX ÉNERGIES CARBONÉES

Pour sa transition énergétique, la collectivité joue sur plusieurs tableaux : de l'optimisation des réseaux de chaleur au déploiement progressif des panneaux photovoltaïques.

RÉSEAUX DE CHALEUR

Les travaux de rénovation de la chaufferie urbaine Orgeval sont en voie d'achèvement, la nouvelle chaudière bois a été livrée. 100 % gaz jusqu'ici, cette unité fonctionnera à **80 % au bois-énergie** à partir de décembre 2023. Sur la chaufferie urbaine Croix-Rouge, la centrale bois déchet (Bois B) a été inaugurée en mai 2023 et mise en service. L'extension au quartier des Châtillons est opérationnelle. Grâce à cet équipement fonctionnant avec 90 % d'énergie renouvelable et de récupération, et l'extension du réseau qui dessert 20 000 équivalents logements, le Grand Reims fait preuve d'exemplarité dans le Grand Est comme en France.

ÉNERGIE SOLAIRE

Le déploiement de panneaux photovoltaïques se poursuit sur les bâtiments scolaires qui s'y prêtent. Les groupes scolaires Galliéni et Mazarin sont équipés d'une centaine chacun depuis l'automne 2022. 184 ont été installés en 2023 sur les toitures du groupe scolaire Joliot-Curie, permettant de réduire les consommations en énergie électrique de l'école de moitié. Les toitures-terrasses de la maison de quartier Châtillons accueillent pour partie des panneaux solaires, le reste des surfaces étant végétalisé.

AUTOCONSOMMATION PARTAGÉE

Parallèlement à cet investissement dans le solaire, la ville de Reims a signé avec Enedis une convention pour développer l'autoconsommation partagée, un pas de plus vers l'indépendance énergétique. Premiers concernés, les groupes scolaires Galliéni et Mazarin produisent une électricité qui couvre une partie de leurs besoins et l'excédent est redirigé vers une dizaine d'autres établissements. Un projet équivalent se met en place sur le groupe scolaire Joliot-Curie et le bâtiment communautaire de la rue Arthur-Décès.

Pendant les vacances scolaires, le surplus de production du groupe scolaire Joliot-Curie pourra être redistribué dans les bâtiments de la collectivité sur un rayon de 2 km, tels que la médiathèque Croix-Rouge, le multi-accueil Maison Blanche, les groupes scolaires Provençaux, de l'Hippodrome et Galilée Newton

Chiffre

• **11 % de la population de Reims,**
raccordée à la chaufferie urbaine Croix-Rouge, est **alimentée à 90 % par de la chaleur renouvelable** ou de récupération, grâce à 32 km de réseau

Objectifs du Développement Durable

7 Énergie propre et coût abordable

1.5 ADAPTER LA VOIRIE AUX ENJEUX

Avec le travail sur la nature et la puissance des sources lumineuses ainsi que la mise en place d'un système de gestion centralisée des équipements urbains, la collectivité se modernise et s'adapte aux enjeux, qu'ils soient économiques ou environnementaux.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une nouvelle **opération pluriannuelle** (2023-2027) de changement des sources d'éclairage est en cours, en lien avec les subventions Fonds vert, Lum'actee et Banque des territoires. Elle vise à supprimer les dernières sources énergivores, type sodium ou iodures ancienne génération, pour les remplacer par des leds. 14 000 points lumineux sont concernés.

Le test d'éclairage solaire réalisé au parc Léo Lagrange en éclairage d'ambiance a été concluant. Un essai d'éclairage fonctionnel est en cours à Champfleury. Un autre au parc Lemaire est prévu en 2023.

La rénovation de la **mise en lumière de la Cathédrale** (100 % leds) et de la basilique Saint-Remi s'achèvera fin 2023.

Dans une logique de limitation de la consommation d'énergie et de la pollution lumineuse (source de perturbations pour la biodiversité), le Grand Reims s'engage à **baisser fortement les puissances** des lanternes sur les axes à trafic important à travers un plan pluriannuel sur 10 ans. La première phase a visé le territoire de Reims, avec le boulevard des Tondeurs en 2022. Les travaux ont consisté à remplacer les lanternes d'éclairage public énergivores par un balisage coloré, en tête des mâts existants. Les faisceaux bleus, blancs et rouges qui jalonnent cet axe très fréquenté lui donnent une identité propre et suscitent une meilleure vigilance des usagers.

HYPERVISEUR URBAIN

Un projet d'hyperviseur urbain, destiné à centraliser l'ensemble des données générées par les équipements urbains connectés (bornes, feux tricolores, éclairage public, etc.) pour créer une **interface unique de pilotage**, mobilise la collectivité. Il permettra de moderniser la gestion opérationnelle des infrastructures urbaines, de favoriser la transversalité et l'agilité des services pour répondre aux besoins des citoyens (réactivité face aux incidents, réduction des silos métiers, etc.) et d'accompagner les services dans une transformation progressive des pratiques s'appuyant davantage sur la donnée pour mieux orienter les décisions et politiques publiques.

Certaines fonctionnalités de l'hyperviseur sont entrées en **test à l'automne 2023.** Outre l'éclairage public premier concerné, les prochains développements portent sur les connecteurs avec les horodateurs, les bornes escamotables, les parkings en enclos et les panneaux de jalonnement dynamique.

INFILTRATION

Les travaux de rénovation de voirie sont combinés avec l'introduction de nouveaux dispositifs permettant l'infiltration des eaux pluviales : chaussée à **structure réservoir** (rue Ruinart de Brimont, passage Dolet…), bassins d'infiltration enterrés (place du 30 août ou encore les abords de l'église Saint-André), enrobé poreux (rue du général Baratier…).

De la même manière, la collectivité fait le test d'enrobés clairs sur des trottoirs de certaines rues rénovées afin de faire baisser les températures dégagées notamment en période de fortes chaleurs estivales. Les premiers tests effectués semblent concluants et le choix de matériaux plus clairs devrait se développer selon la typologie des chantiers.

Chiffre

• **14 000 points lumineux**
remplacés par des leds d'ici 2027

Objectifs du Développement Durable

11 Villes et communautés durables

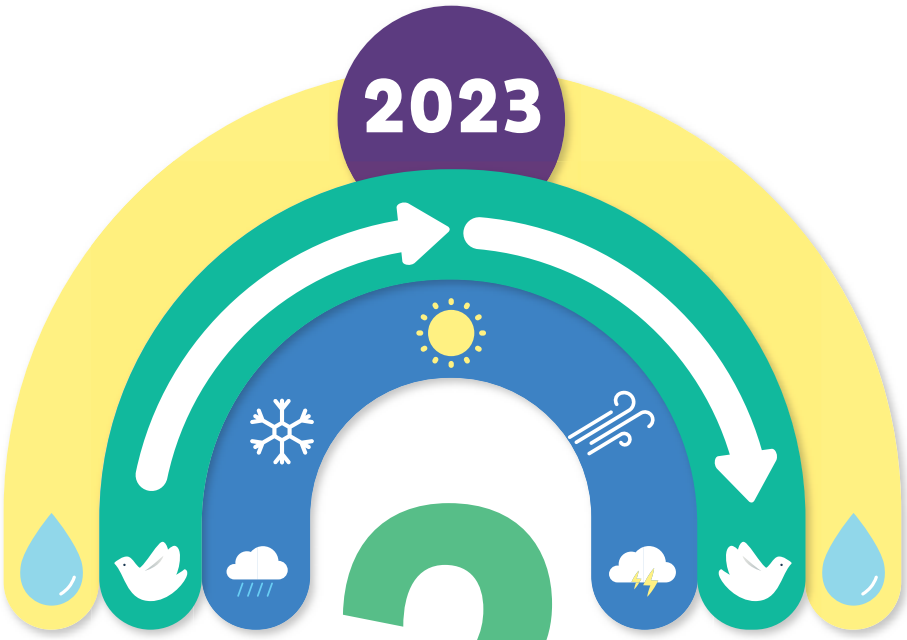

2

Urbanisme et environnement

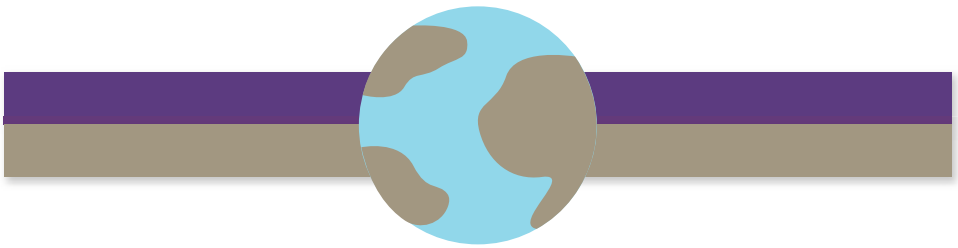

2.1 ENTRETENIR LE MOUVEMENT DE FOND DE REIMS NATURE

La démarche *Reims nature* a défini un cadre pour l'aménagement des espaces publics en plaçant l'écologie et les habitants au centre des réflexions. Chaque aménagement urbain, peu importe son ampleur, répond à cette exigence de créer des espaces publics respectueux de la nature, de la biodiversité, de la ressource en eau, de l'inclusion…
Dans cette démarche *Reims nature*, la ville de Reims a notamment

CONCERTATION

Reconnue par le label « Territoire engagé pour la nature », stimulée par la confirmation en 2023 de sa 4e fleur assortie du prix spécial « stratégie d'aménagement paysager », *Reims nature* s'est concrétisée en 2023 par de nouveaux aménagements qui répondent aux enjeux de préservation des écosystèmes, de protection de la biodiversité, d'infiltration des eaux de pluies et d'amélioration du cadre de vie. En amont, la concertation systématique sur les projets permet de préciser les ambiances qui vont déterminer le scénario d'aménagement. En aval, la collectivité sensibilise les enfants des écoles à travers des séquences de plantations et des animations pédagogiques sur site.

QUELS ESPACES DE PROXIMITÉ RÉALISÉS EN 2023 :

Dans un secteur dépourvu d'espaces verts de proximité, la collectivité a réaménagé l'espace de la place du Jard, renommé « Le petit Jard : le jardin du voyage » en apportant non seulement une végétalisation, mais aussi une perméabilité de la totalité du site qui comprend un jardin partagé inclusif en pleine terre, un récupérateur d'eau de pluie en forme de jarre et de nouveaux composteurs.

Parallèlement aux importants travaux de voirie menés rue Ruinart de Brimont, quatre bassins d'infiltration ont été installés sous la place circulaire du 30 août afin de limiter l'écoulement des eaux de pluie avenue Jean-Jaurès en cas de très fortes pluviométries. En surface, un jardin d'agrément a été aménagé avec des allées de graviers blancs et des pergolas sur lesquelles viendront s'accrocher des plantes grimpantes, en valorisant les cerisiers du Japon qui caractérisaient le site.

L'espace public près de la patinoire Albert 1er a fait l'objet de divers aménagements dans un esprit « nature et fitness » comme souhaité par les riverains. Un petit délaissé de voirie a été transformé en espace de vie végétalisé rue du Nord et des petits squares aménagés boulevard des Belges et rue Guynemer.

PARCS MULTI-USAGES

Trois grands projets sont en cours de réalisation :

- parc Henri Paris : transformation d'un ancien terrain de football à l'abandon en un parc de quartier d'une superficie d'1,2 ha sur le thème des cinq sens ;
- square des Épinettes : création d'un square de plus de 5 000 m², avec un espace jeux pour enfants, des espaces de détente engazonnés, un espace sportif et des aménagements paysagers avec nouveaux massifs et replantation d'arbres ;
- parc Jean Moulin : phase 1 de la réhabilitation complète du parc d'1,4 ha, menée dans le cadre du Nouveau Programme du Renouvellement Urbain (NPRU) et de Reims nature. La phase 2 est en cours d'étude.

CHOIX DES VÉGÉTAUX

Outre la pratique systématique des paillages, les techniciens et jardiniers de la collectivité ont travaillé ensemble avec des pépiniéristes pour définir une palette de végétaux adaptés aux conditions plus sèches. Plus de 300 arbres, arbustes, vivaces, graminées ont été identifiés. Certains végétaux ont déjà été testés, d'autres le seront dans les prochains projets de plantation. **Un carré expérimental** a été planté à côté des serres municipales et une présentation de cette palette a été réalisée dans les différents secteurs.

CHARTE DE L'ARBRE

Une charte de l'arbre est en cours d'élaboration au sein de la collectivité. Elle s'articulera en plusieurs fascicules de conseils ou de méthodologie en fonction des professionnels (agents ou prestataires) intervenant sur le patrimoine vert de la ville. Parallèlement, d'autres travaux ont été lancés, comme la création d'un outil de cartographie avec l'état sanitaire des arbres, un nouvel inventaire, des tests de nouvelles essences par rapport au dérèglement climatique.

DIVERS

Un parcours pollens / lichens avec ATMO Grand Est a été installé dans le parc Pierre Mendès-France ainsi qu'un parcours interactif de découverte des oiseaux sur les Promenades Jean-Louis Schneiter.
Le reboisement d'une parcelle rue Ledru-Rollin a été réalisé sur les champs captant de Fléchambault, en partenariat avec l'association Reforest Action, dans le cadre des actions de la protection des ressources en eau.
Après celui du cimetière de la Neuvillette, un deuxième site d'écopâturage a été mis en place au parc de Champagne.

Chiffres

- **Plus de 150 points de végétalisation** en façade recensés à Reims en 2023
- **40 projets** d'aménagement ou réaménagement de places, parcs, squares réalisés, en cours ou programmés d'ici 2026
- **Près de 85 000 végétaux** plantés à l'hiver 2022-2023, dont 272 arbres
- **1 400 enfants associés** aux plantations et autres animations proposées dans les espaces verts de proximité en 2022

2.2 CONDUIRE DES PROJETS URBAINS DURABLES

Des secteurs à enjeux de la ville de Reims font l'objet d'une programmation urbaine sur des zones à développer, à reconquérir, à valoriser qui obéit notamment à des objectifs de développement durable et d'attractivité du territoire.

VOIE DES SACRES

Dans le cadre du projet Reims Grand Centre, le secteur qui fera l'objet d'un réaménagement urbain en 2024-2025 est le lieu emblématique de « la voie des Sacres », reliant la cathédrale Notre-Dame à la basilique Saint-Remi. Il s'agira de redonner d'ici 2025 son statut patrimonial et une nouvelle identité à cette voie centrale et d'en faire un nouvel axe vert pour Reims. Le projet est étudié sur un linéaire plus large que la séquence historique pour relier les Promenades à la place des Droits de l'Homme et il intègre l'ensemble des places connectées à l'épaisseur urbaine de l'axe.

Une large concertation et des études ont été menées en 2022 avant d'engager les travaux de requalification de cet axe qui accueillera notamment, dès 2025, une ligne de Bus à Haut Niveau de Services et sera un itinéraire cyclable important avec « la rocade centrale » du plan Reims à vélo.

Le nouvel aménagement laissera également une place importante au végétal et favorisera l'infiltration des eaux de pluie. Les petites places publiques situées tout le long du parcours piétons formeront un réseau végétalisé qui s'inscrira dans un système d'espaces verts à l'échelle du centre-ville rémois, à proximité des Promenades et de la Coulée verte.

L'enjeu est de transformer cette artère structurante du centre-ville en un lieu de destination qui correspond à l'importance patrimoniale, historique, économique et environnementale du site, et non plus un lieu de transit.

BERGES DE REIMS

Le projet urbain Berges de Reims est un site linéaire de 15 km, qui relie le secteur du port Colbert depuis la darse jusqu'au secteur de la Cerisaie. L'épaisseur de cet axe intègre les berges, mais aussi en partie la voie Taittinger.

Le projet d'activation et de reconquête des berges du canal et de ses environs autour d'un projet urbain et paysager structurant, dénommé « Reims Grand Parc » est en cours. Un plan-guide a été défini et plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés, tels que le secteur du Port de Reims - dénommé Berges de Reims - où sont prévus l'effacement du pont de Gaulle, la création d'une passerelle pour modes actifs et de jardins aquatiques, l'aménagement d'une place emblématique située dans la perspective de la rue Libergier et d'une bande active, la restructuration et la requalification de la halte nautique. L'ensemble de ces actions visent à réactiver le secteur autour d'un projet urbain structurant et paysager et à tourner la ville vers l'eau.

Les études urbaines et programmatiques sur ce secteur sont menées parallèlement à la concertation avec la population qui a été lancée en juin 2023 pour une restitution prévue en novembre 2023.

PORT COLBERT

La reconquête des friches industrielles du Port Colbert constitue un enjeu majeur pour le territoire et répond au développement urbain du XXIe siècle qui vise à **reconstruire la ville sur elle-même** et limiter ainsi la consommation foncière. Dans ce cadre,

le Grand Reims a poursuivi en 2023 les études urbaines et opérationnelles, ainsi que les acquisitions foncières nécessaires pour le réaménagement de ce secteur en concertation avec la population et la ville de Reims.
Le Grand Reims accompagnera également la mutation de ce quartier de Reims par le **réaménagement des espaces publics** autour du site des ex-Magasins Généraux qui fait par ailleurs l'objet d'un projet de requalification porté par Kaufman & Broad. Le site est destiné à accueillir notamment de grandes écoles (NEOMA Business School, ESAD) pour une ouverture aux étudiants prévue en 2025.

PLACES PUBLIQUES

D'importants travaux ont été menés au cours des 12 derniers mois pour une meilleure gestion des eaux pluviales en milieu urbain, notamment place du 30 août 1944 et rue Ruinart de Brimont ou encore le parvis de l'église Saint-André.
D'autres projets de requalification de places emblématiques sont en **phase de concertation et d'étude** en 2023 pour des travaux prévus dès 2024, tels que les places Luton, Brouette, Saint-Nicaise, du Chapitre, Godinot et Jamot, avec pour chacune une réflexion sur la gestion intégrée des eaux pluviales et la volonté de les valoriser afin d'en faire des espaces accessibles, pacifiés et végétalisés.
À la faveur de la mutation du secteur Rives de Vesle, **la place Colin** ainsi que les espaces publics situés entre la rue du colonel Fabien et la chaussée Bocquaine sont réaménagés. Cette opération a pour objectif de proposer un lieu de vie qualitatif intégrant une palette de végétaux peu consommateurs d'eau qui constitueront des îlots de fraicheur. L'itinéraire cyclable entre la rue du colonel Fabien et le centre-ville, qui sera amélioré dans sa continuité dans le cadre du plan Reims à vélo, sera une facilité offerte aux riverains adeptes des modes actifs.

Chiffres

- **2,5 km de long** pour la voie des Sacres
- **9,8 hectares** composent le secteur du projet des Berges de Reims
- **Plus de 300 personnes** présentes au lancement de la concertation sur les aménagements des Berges de Reims

Objectifs du Développement Durable

11 Villes et communautés durables

2.3 ACCÉLÉRER LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) fédère les acteurs du territoire autour d'une ambition : faire évoluer nos modes de production, de distribution et de consommation alimentaire vers un modèle plus responsable, plus respectueux de la santé humaine et de l'environnement.

PAT

Après une phase initiale de diagnostic territorial, de définition d'une stratégie et d'élaboration d'un plan d'action, les acteurs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) piloté par le Parc Naturel Régional (PNR) de la Montagne de Reims se sont recentrés sur 12 actions stratégiques.

La ville de Reims s'implique plus directement dans la réussite du PAT, notamment via les enjeux de la restauration scolaire en lien avec la Caisse des écoles publiques, qui participe à des groupes de travail réguliers, notamment sur la thématique des **circuits courts,** l'identification des acteurs, les leviers potentiels, la rédaction des cahiers des charges…

Ce PAT a donné lieu à des échanges entre les acteurs sur les bonnes pratiques, des visites de sites et l'engagement dans le contrat local de santé de la ville de Reims sur un programme « nutrition / santé / durabilité » avec la Maison de la nutrition.

ACTION « BIEN VIVRE À ORGEVAL »

S'inscrivant **dans le cadre du PAT**, l'action « Bien vivre à Orgeval » est menée en 2023 par l'association locale « Des Familles et de l'espoir », en partenariat notamment avec la maison de quartier Orgeval, la ville de Reims, et le PNR de la Montagne de Reims. Il s'agit pour l'association de proposer aux habitants adultes et enfants du quartier Orgeval des ateliers et des visites sur le territoire afin de leur faire découvrir le patrimoine alimentaire local et de les sensibiliser au « **bien manger** », au « **bien bouger** », ainsi qu'à l'alimentation durable, en limitant le gaspillage et en consommant des produits locaux et de saison.

L'année est également ponctuée de balades (faux de Verzy, Pourcy, Germaine…) et de sorties au centre sport nature de la ville de Reims. Le point d'orgue de ce projet a été l'organisation d'un **marché des producteurs** le 16 septembre 2023, place Simone de Beauvoir, dans le cadre des Semaines Européennes du Développement Durable.

Objectifs du Développement Durable

12 Consommation et production responsables

2.4 S'ENGAGER POUR UNE VILLE PROPRE

Les mesures prises par la ville de Reims pour améliorer la propreté sur le domaine public ont un effet positif à la fois sur le cadre de vie des habitants et sur l'environnement.

ANTI MÉGOTS

Dans le cadre de la convention signée fin 2021 avec l'éco-organisme Alcome, la ville de Reims agit pour réduire la présence et l'impact environnemental des mégots sur la voie publique en installant des **corbeilles à éteignoir** à cigarettes. On en dénombre 510, dont 30 nouvelles posées en 2023.

À titre expérimental, des corbeilles orange ont également été mises en place aux abords de quatre écoles pour délimiter des **espaces anti-tabac** Un dispositif appelé à s'étendre aux autres écoles rémoises pour prévenir le tabagisme chez les jeunes.

DÉPÔTS ILLÉGAUX

Afin de lutter contre les dépôts illégaux de déchets sur le domaine public, deux agents du service propreté ont été assermentés en 2020 avec pour mission d'identifier les contrevenants. Une refacturation directe d'enlèvement et de traitement des dépôts leur est ensuite adressée. Depuis deux ans les refacturations d'office sont en progression : 101 en 2021, 193 en 2022. En 2023, quatre agents supplémentaires ainsi que le maire de Reims ont été assermentés. Sur le seul premier semestre 2023, 119 refacturations ont été diligentées.

KITS

Des kits destinés aux démarches individuelles ou associatives de ramassage de déchets disséminés sur le territoire de la ville sont mis à disposition sur demande. Ils sont composés de pinces, de gants et de sacs. Les déchets ainsi collectés font l'objet d'une valorisation matière ou énergétique.

EAUX RECYCLÉES

La ville de Reims veut tendre vers le **zéro eau potable** pour nettoyer les rues d'ici 2026. Pour atteindre cet objectif, elle recycle déjà les eaux de piscines municipales vidangées. Des travaux sont en cours afin de récupérer les eaux de lavage des filtres de l'usine de traitement des eaux de forage et la même opération est à mener sur le centre aqualudique (eaux de lavage des filtres charbon).

Des **eaux « industrielles »** ainsi que les eaux de stockage « incendie » sont récupérées régulièrement auprès d'entreprises de la zone Farman. Cette démarche environnementale est aussi économique car elle entraîne une réduction sur leurs factures d'eau équivalent au montant du traitement sur la partie puisée.

HERBICIDE VERT

Après une expérimentation positive sur le cimetière de la Neuvillette, l'utilisation de vinaigre alimentaire comme **herbicide sans impact sur l'environnement** est prolongée. Le vinaigre est en effet approuvé par l'EFSA, l'autorité européenne de sécurité des aliments, comme « substance de base herbicide, fongicide et bactéricide ». De nouveaux outils spécifiques ont été acquis pour optimiser son application.

Chiffres

- **Plus de 600 tonnes de feuilles** ont été ramassées en automne 2022 et valorisées sous forme de compost
- **30 nouvelles poubelles à éteignoir** de cigarettes posées en 2023
- **193 refacturations d'office** faites après constatation de dépôts illégaux de déchets sur le domaine public en 2022

Objectifs du Développement Durable

11	Villes et communautés durables
12	Consommation et production responsables

2.5 PRENDRE EN COMPTE LES RESSENTIS SUR LA SANTÉ

Outil d'aide à la décision, l'observatoire local de santé a recueilli des données déclaratives de santé auprès des Rémois. Elles permettent de comprendre leurs ressentis et d'adapter le plan d'action du contrat local de santé aux besoins.

NOUVELLE PROROGATION

La durée du contrat local de santé 2e génération en vigueur depuis 2018 a été **prorogée jusqu'en 2023**. En 2021, le groupe des partenaires signataires (ARS, ville de Reims, État, département de la Marne, CPAM, Rectorat de Reims, région Grand Est, CAF) a intégré le CCAS pour lui permettre de nourrir et d'enrichir son analyse des besoins sociaux avec l'observatoire local de santé.

Chaque année, des fiches-actions sont reconduites, amendées ou introduites, dans une démarche d'amélioration continue du dispositif. Une attention particulière a été portée aux quartiers prioritaires de la Ville, le contrat local de santé contribuant ainsi à l'axe santé du Contrat de Ville. En 2022, **six nouvelles fiches-actions** ont été ajoutées : Projet Alimentaire Territorial (PAT), accueil souffrance psychanalytique (CPCT), Bougez-vous la santé (UFOLEP), la Maison Sport Santé, le dispositif 65+, vers une Maison des aînés et des aidants.

MESURES DE RESSENTI

L'observatoire local de santé a livré en 2023 de nouvelles données sur les préoccupations des habitants en matière de santé publique, issues des 931 questionnaires renseignés en ligne par les Rémois. De leurs ressentis, il ressort notamment que :

- les facteurs présentant le plus de risques pour la santé sont **la qualité de l'air extérieur et les pesticides** et autres perturbateurs endocriniens, avant l'environnement « proche » (air intérieur, espace vert) perçu comme potentiellement défavorable à la santé ;
- les facteurs agissant le plus sur la santé sont la qualité de vie et les conditions de travail ;
- la modification des **pratiques alimentaires et la pratique d'activités sportives** font partie de points d'attention pour environ 80 % des répondants ;
- 54 % seulement font attention au temps d'exposition aux écrans, et seulement 13 % font « très attention ».

NIVEAU DE PRIORITÉ DES ACTIONS PROPOSÉES (EN %)

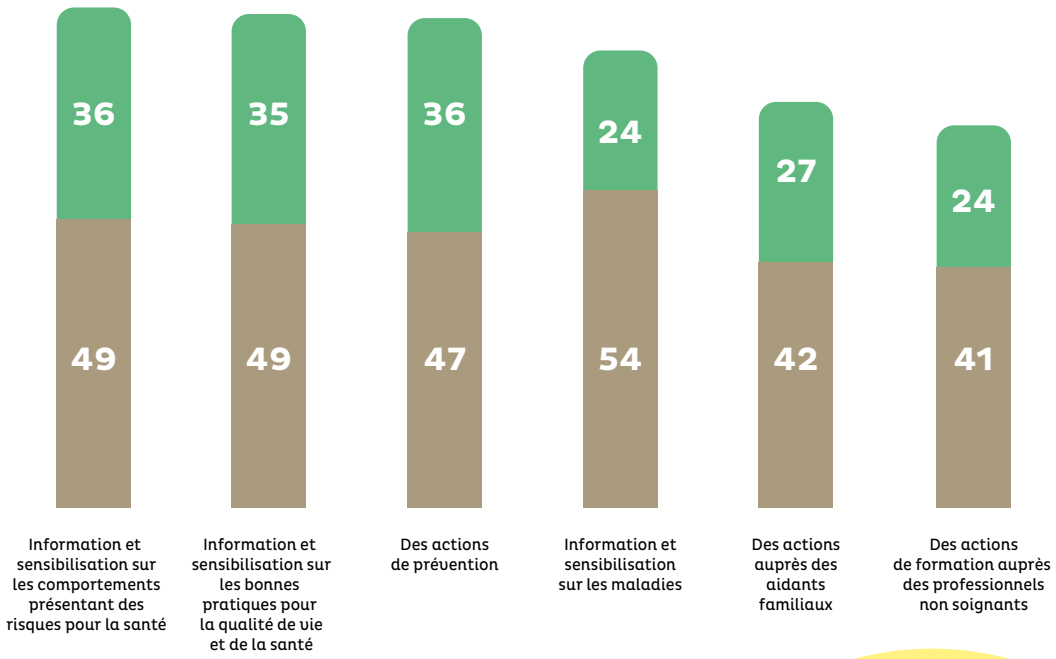

Chiffre

• 931 questionnaires renseignés en ligne
par les Rémois sur les préoccupations des habitants en matière de santé publique

Objectifs du Développement Durable

3 Bonne santé et bien-être

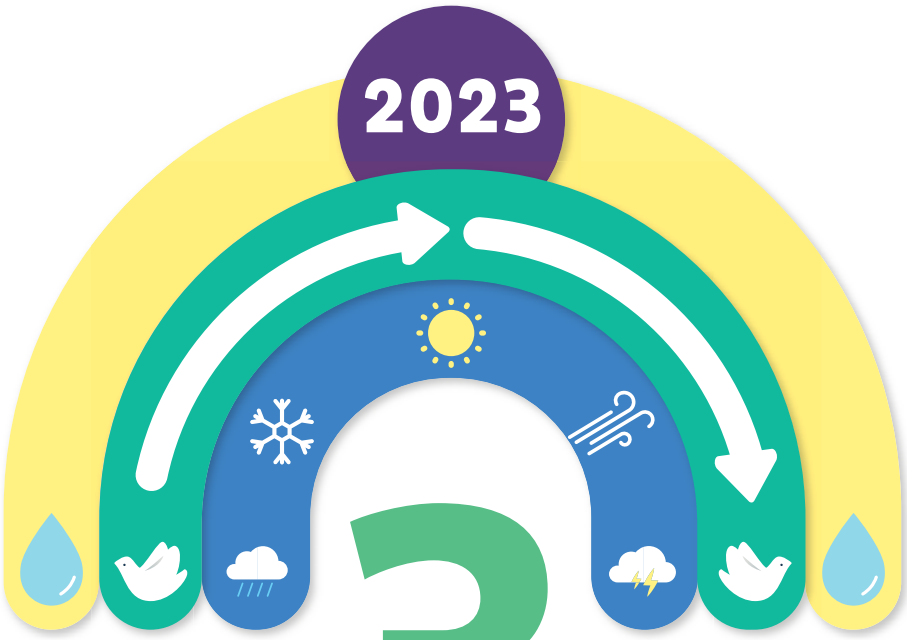

3

Administration et exemplarité

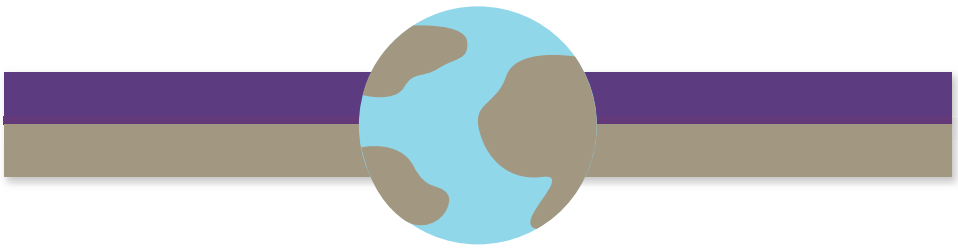

3.1 ÉVALUER L'ACTION

Pour prendre la mesure de ses responsabilités, la collectivité a mis en place des dispositifs d'évaluation de son action en matière de transition écologique, dont les résultats lui permettront d'actualiser sa stratégie bas carbone, qu'elle soit budgétaire ou managériale.

UN ORGANE DE GOUVERNANCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un « CODIR vert », dédié à la transition écologique et réunissant les membres du Comité de direction de la collectivité, a été mis en place à partir de septembre 2023. L'ambition : initier dans l'organisation interne une démarche transversale prolongeant, dans l'action propre des services de la ville de Reims et du Grand Reims, les grands objectifs définis dans le Plan Climat Air Énergie (PCAET) approuvé fin 2022.

Une liste d'actions a été élaborée dans ce cadre, dont une partie tient soit à l'organisation des services, soit à l'évolution des pratiques.

UN OUTIL FINANCIER

L'évaluation climat du budget est un outil qui permet de mesurer l'impact sur le climat des dépenses de la collectivité et de les faire évoluer d'un exercice budgétaire à l'autre de telle sorte que les actions bénéfiques pour le climat soient plus nombreuses ou mieux dotées financièrement. Au-delà de cette finalité, cet outil permet de sensibiliser chaque acteur de l'administration, d'envisager des discussions avec les directions pour rendre les dépenses plus favorables face au changement climatique.

UN OUTIL OPÉRATIONNEL

Le bilan carbone de la ville de Reims et du Grand Reims a débuté fin juin 2022. Il s'agit de calculer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) issues de leurs activités et services. Le résultat est converti en une masse d'équivalent CO_2 produite par chaque collectivité sur une année. Le diagnostic a été réalisé entre septembre 2022 et septembre 2023 sur le patrimoine, les activités des agents et des élus, les compétences exercées en propre ou déléguées.

Le bilan carbone est assorti d'un plan de transition (= plan d'action) comportant des objectifs chiffrés de diminution des GES. Après la finalisation en 2023 de ce plan de transition, l'objectif est de réaliser un nouveau bilan carbone dans trois ans afin de mesurer les diminutions de GES qu'il aura générées.

Chiffres

- **12 M€** concernent des dépenses favorables ou très favorables au climat, dont **4 M€** consacrés aux aménagements urbains
- **47 000 tonnes** équivalent CO_2 émises par la ville de Reims sur les scopes 1, 2 et 3

Objectifs du Développement Durable

12 Consommation et production responsables

3.2 ÉTENDRE LES BONNES PRATIQUES

Pour acquérir de nouvelles habitudes au travail, les agents sont invités à emprunter un chemin jalonné d'étapes, de repères et de formations.

CHARTE DE L'ÉCO-AGENT

Une charte de l'éco-agent a été établie afin d'encourager et de formaliser la **participation active des agents** de la collectivité à la dynamique de transition écologique.
En décidant de la signer, chacun s'engage individuellement et volontairement à **faire évoluer ses comportements** au travail, à hauteur des objectifs qu'il se fixe lui-même, pour contribuer à rendre l'administration toujours plus écoresponsable. La somme des engagements individuels permettra d'augmenter l'impact collectif des actions menées par la ville de Reims et le Grand Reims en faveur de l'environnement.

FORMATIONS

Différentes **formations de sensibilisation** aux enjeux environnementaux, dispensées à l'École de Formation Interne, ont été suivies par les agents : « comprendre et intégrer la sobriété dans les politiques territoriales », « exploitation des stations d'épuration de grande capacité et le changement climatique » ou encore « fresque du climat ».
Une formation relative aux **enjeux de la transition écologique** a par ailleurs été proposée à tous les managers stratégiques de la collectivité.

JE SUIS ÉCO-AGENT

ACHATS RESPONSABLES

Un **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables** (SPASER) a été adopté pour deux ans. Il est constitué de 35 fiches-action qui déclinent les nombreux objectifs environnementaux en matière de commande publique. Il prévoit la mise en place d'outils, dont certains sont **innovants**, comme les marchés ou lots de compensation ou la prime écologiquement responsable.
Un bilan sera dressé annuellement via une soixantaine d'indicateurs qui mettent en évidence les progressions.
Sur 62 procédures qui ont été présentées au Comité des engagements, 37 contenaient au moins un aspect environnemental.

TRI ET RÉEMPLOI

Toutes les poubelles de bureau sont à double bac. Après une expérimentation limitée à quelques lieux, la nouvelle démarche de **tri collectif volontaire** s'étend à l'ensemble des sites occupés par les services du Grand Reims et de la ville de Reims. Les agents sont ainsi incités à aller déposer leurs déchets à trier dans des conteneurs communs (modulo) placés à des endroits stratégiques, ce qui permet de réduire l'utilisation massive de sacs et d'améliorer les conditions de travail des agents d'entretien. Cette démarche contribue également à améliorer le geste de tri des agents.
La collectivité poursuit l'objectif de limiter ses dépenses et de favoriser le réemploi.
Ainsi, 300 000 € ont été tirés de la revente par Reims et le Grand Reims de matériels déclassés sur la plateforme Agorastore.

PLAN PLUIE

Dans le cadre du plan pluie, 78 agents du Grand Reims et de la ville de Reims ont été formés en 2022 sur les solutions existant en matière de **gestion à la source des eaux pluviales**. Ces agents volontaires sont issus de différentes directions en lien avec l'aménagement du territoire (voirie, aménagement des espaces publics, eau et assainissement, bâtiment, espaces verts, etc.). De nouvelles sessions de formations ont été programmées en 2023 pour acculturer les agents à la gestion des eaux pluviales : réunions d'information, visites de chantiers… L'objectif à atteindre : que le plan pluie apparaisse comme une opportunité contribuant à la résilience du territoire.

INFORMATIQUE

La **Stratégie Numérique Responsable** (SNR) est en cours d'élaboration au sein d'un groupe projet qui s'est élargi en mars 2023 à une dizaine de directions. L'ambition globale est de réduire l'impact des usages numériques, de respecter la loi REEN (Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique) et de sensibiliser au maximum les utilisateurs, en interne et en externe.

Certaines actions envisagées concernent le **cycle de vie** du matériel informatique : le réemploi des PC et smartphones réformés (+ 6 ans) par la revente ou le don à des associations en faveur de l'inclusion numérique ; la création d'un marché de réparation des smartphones et tablettes « cassés » afin d'allonger leur durée vie ; l'augmentation de la durée d'amortissement des matériels informatiques qui passe de 4 à 6 ans.

La **softphonie**, qui permet de s'affranchir des téléphones fixes, continue d'être déployée : 257 softphones installés en un an, sur un objectif final de 628.

Une réflexion est en cours pour la récupération de la **chaleur des serveurs informatiques** de la direction des services numériques.

Chiffres

- **100 % des marchés** travaillés avec le service achats comprennent des critères environnementaux

- **60 agents** ont suivi les ateliers de sensibilisation « La fresque du numérique »

- **500 000 courriels** ont été supprimés grâce à l'opération de sensibilisation interne « Mail toi de tes courriels » lors des Semaines Européennes du Développement Durable de 2022

- **102 personnes** ont participé en octobre 2022 au Cleaning day numérique

Objectifs du Développement Durable

12 Consommation durable

3.3 RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS

Les déplacements quotidiens des 3 400 agents de Reims et du Grand Reims - collectivités mutualisées - ont un impact que les dispositifs d'incitation à la mobilité durable et le verdissement progressif de la flotte de véhicules viennent atténuer.

MODES ALTERNATIFS

La participation de la collectivité au financement des **abonnements de transports collectifs** des agents pour leurs déplacements domicile-travail est passée de 50 % à 75 % en septembre 2023 (selon décret).

Des évolutions pour le forfait mobilité durable en 2023 : il s'applique, en plus du vélo et du covoiturage, aux trottinettes et vélos électriques ; il est cumulable avec un abonnement de transports collectifs ; son montant annuel est majoré (jusque 300 € en fonction de la fréquence de déplacement).

Le parc de vélos à la disposition des agents de Reims et du Grand Reims est en progression pour favoriser les mobilités douces au travail. Il dispose de 97 vélos musculaires et de 91 vélos à assistance électrique.

GESTION DURABLE DU PARC AUTO

Conformément à la nouvelle charte d'utilisation et à l'objectif de réduction du parc de véhicules à hauteur de 5 % entre 2022 et 2027, il a été procédé entre septembre 2022 et septembre 2023 à une **réduction du nombre de véhicules** à hauteur de 10 unités.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur progressive des dispositions liées à la zone à faibles émissions, **la conversion du parc** lors de ces 12 derniers mois a permis de réduire considérablement le nombre de véhicules en CRIT'AIR 5 et 4.

Cinq véhicules ont été équipés de boitiers FLEXFUEL permettant l'utilisation du bioéthanol E85. Ils font l'objet au dernier trimestre 2023 d'un suivi de consommation et d'utilisation dans la perspective d'un déploiement plus large. Un véhicule équipé d'origine rejoindra également le parc prochainement.

L'évolution progressive des **performances des véhicules électriques**, en termes d'autonomie, permet dorénavant d'envisager l'acquisition de véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes, qui bientôt viendront compléter la gamme de véhicules électriques au sein du parc.

Le déploiement d'infrastructures de recharge électrique sur les sites communaux et communautaires s'est poursuivi en 2023. Au 1er septembre, 98 points de charge étaient installés. Des études sont en cours pour la mise en place de solutions de recharge intelligentes afin de lisser les recharges dans le temps, de recharger les véhicules dans les meilleures conditions tarifaires possibles, ceci sans avoir à redimensionner les installations électriques existantes.

CHALLENGE KIPLIN

Ce **grand challenge vert et solidaire** organisé du 3 au 16 octobre 2022 consistait, pour les agents inscrits par équipes de 5, à calculer le nombre de pas réalisés par chacun chaque jour grâce à l'appli mobile Kiplin.
Résultat : 154 participants, **20 300 000 pas parcourus** et 10 000 € versés aux Restos du cœur. Ce challenge a été l'occasion de prendre soin de soi, de la planète et des autres, en œuvrant pour la bonne cause. Il a été renouvelé en 2023.

ATELIER ÉCOCONDUITE AU SEIN D'UNE DIRECTION TECHNIQUE

L'objectif de cet atelier est de limiter l'impact sur l'environnement et d'augmenter la sécurité des agents. Il a été choisi de proposer un programme qui leur permettra à la fois de prendre du plaisir à améliorer leurs consommations et qui sera une nouvelle source d'échanges entre eux. Le partenaire retenu est une société française recommandée par l'ONU et l'ONF : WeNow. L'expérience est menée avec les agents volontaires depuis octobre 2023 pour une durée de 6 mois.

Chiffres

- **26 nouveaux véhicules électriques** ont été acquis par Reims et le Grand Reims entre septembre 2022 et septembre 2023

- **360 agents** de Reims et du Grand Reims ont bénéficié du forfait mobilité durable en 2022 et 420 du remboursement partiel de leur abonnement aux transports collectifs

Objectifs du Développement Durable

11 Villes et communautés durables

3.4 FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES AU QUOTIDIEN

De la culture à l'événementiel, en passant par la communication et les services aux usagers, les processus internes évoluent dans le sens d'une plus grande sobriété de ces activités tournées vers la population.

ÉVÉNEMENTS

Un guide des événements éco-responsables pour accompagner les porteurs de projet est en cours de création. Le choix des cadeaux protocolaires donne l'occasion de favoriser les circuits courts et de valoriser les savoir-faire locaux.

COMMUNICATION

Externe : la collectivité s'est dotée d'une calculatrice d'impact carbone de ses différentes **campagnes de communication** vers le grand public. Objectif : connaître et sélectionner les supports de diffusion qui émettent le moins de gaz à effet de serre et consomment le moins d'énergie. La sobriété est également de mise dans l'impression de documents papier.
Interne : depuis juin 2023, le magazine interne est diffusé avec un adressage directement imprimé sur la dernière de couverture. En mai 2023 a été lancée une **nouvelle messagerie instantanée** (le Tchat) pouvant se substituer aux échanges de mails.

CULTURE

Depuis novembre 2022, un **groupe de travail** « développement durable » orienté vers la culture et le patrimoine élabore un plan d'actions permettant de réduire significativement les consommations d'énergie et de ressources des équipements culturels rémois. Parmi les premières propositions à court terme : rédiger un guide des bonnes pratiques des établissements culturels, choisir un référentiel thermique test à appliquer dans chacun d'entre eux, renforcer la communication sur les modes de déplacement alternatifs pour le public qui se rend dans les établissements.
Pour mener à bien leur transition écologique dans toutes ses dimensions, les musées de Reims sont accompagnés depuis l'été 2023 par un prestataire extérieur chargé d'établir un **diagnostic des pratiques actuelles**, de proposer un plan d'actions sur 5 ans et d'animer une démarche de mobilisation des équipes. L'objectif de cette démarche est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre des musées.
Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) des **bibliothèques** de Reims, qui porte sur la période 2022-2025 comporte un volet écologique et responsable au nom duquel elles se sont engagées à être exemplaires et responsables dans leurs pratiques professionnelles. Elles intègrent alors la dimension écologique à leurs achats,

recyclent les fournitures d'équipement des documents. Elles accompagnent également le public face aux évolutions de la société, en achetant par exemple des collections autour du développement durable.

REPROGRAPHIE

Pour tous les travaux confiés à l'atelier de reprographie, la **solution la plus vertueuse** est systématiquement recherchée : diminution du grammage, reliures économes en ressources, papier copieur recyclé… L'atelier est en cours de labellisation Imprim'Vert. Entre 2021 et 2022, alors que le nombre de ramettes de papier commandé est en baisse, la part de papier recyclé a été multipliée par quatre, représentant dorénavant 50 % du total.

SERVICES AUX USAGERS

Depuis février 2023, le **recensement citoyen des jeunes** à partir de 16 ans peut s'effectuer non plus seulement à l'hôtel de ville de Reims, mais aussi dans les mairies de proximité de façon à limiter les déplacements motorisés.
Un nouveau logiciel réservé aux **demandes de subventions** des associations va contribuer à la dématérialisation des formalités et aux économies de papier.

Chiffres

- **Quasiment 100 % des objets promotionnels** sont éco-conçus, réfléchis pour être utiles et réutilisables et fabriqués en Europe

- **Environ 20 000 enveloppes économisées** par an grâce au nouveau mode d'adressage du magazine interne

Objectifs du Développement Durable

12 Consommation et production responsables

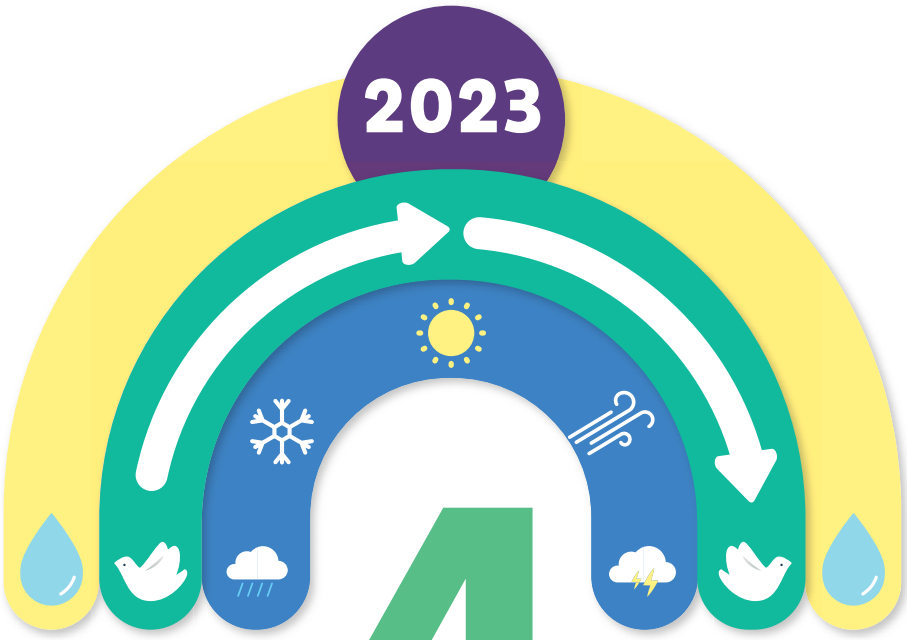

4

Sensibilisation et accompagnement

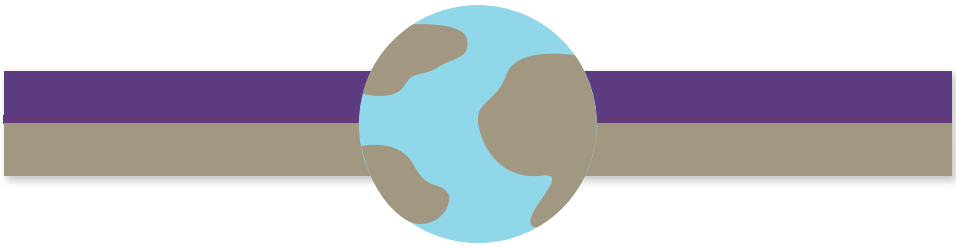

4.1 INITIER À L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE SCOLAIRE

Le développement durable est l'une des thématiques privilégiées dans le nouveau projet éducatif territorial 2022-2026. Cela se traduit par un enrichissement des dispositifs de sensibilisation des enfants dans tous les temps scolaires.

À L'ÉCOLE

La ville de Reims prévoit pour la rentrée scolaire 2023-2024 d'engager une large concertation auprès de tous les usagers sur la **mutation des cours d'écoles** au regard des enjeux éducatifs et environnementaux actuels. À la rentrée 2023, ce sont 73 potagers pédagogiques qui sont présents au cœur de nos écoles.

Sur le secteur Châtillons / Wilson, la **récupération de l'eau non consommée** issue des repas à la cantine permet l'arrosage des plantes et potagers, ainsi que le nettoyage des sols au sein des restaurants scolaires. L'orientation pour des goûters « zéro déchets » est acquise.

La ville accompagne les équipes pédagogiques dans leur démarche « **Établissement en Démarche globale de Développement Durable** » (E3D) dont le but est de permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique dans le cadre des enseignements. En mars 2023, 13 écoles étaient déjà labellisées. À la fin de l'année scolaire 2022-2023, toutes les écoles du réseau REP+ * (collège Paul Fort et groupes scolaires Mougne Tixier, Amundsen, Cavelier de la Salle, Barthou et docteur Roux) ont déposé un dossier de labellisation.

PÉRISCOLAIRE

Un travail de sensibilisation est mené auprès des enfants à travers des **activités à dominante environnementale** proposées par certaines maisons de quartier dans les espaces naturels de proximité dédiés, durant les temps d'accueil du soir : « partager la terre », « autour du végétal », « jardinage et écocitoyenneté ».

CLASSES DÉCOUVERTE

Le centre municipal de Villers-Allerand a accueilli à l'automne 2022 et au printemps 2023 une cinquantaine de classes rémoises (de la grande section au CM2) en séjour de découverte et a organisé, pour les CP, 47 journées d'Éducation au Développement Durable (EDD). 417 élèves de CM1-CM2 ont participé début 2023 aux **journées météo et climat**.

À partir de la rentrée 2023-2024, le dispositif EDD à destination des CP évolue pour proposer aux élèves un véritable **parcours tout au long de leur scolarité**. La première rencontre avec le milieu naturel s'effectuera dans un parc ou un espace naturel urbain de la ville pour des apprentissages autour de la faune et de la flore sous la conduite des animateurs coordinateurs, formés par la direction des espaces verts, et des enseignants. La journée d'étude du milieu à Villers-Allerand sera maintenant réservée aux élèves de CM1-CM2 qui approfondiront les découvertes en appréhendant notamment la forêt sous l'angle d'un espace mathématique.
De la même manière, des classes découvertes ont lieu au centre de la grainetière à l'île de Ré et sont l'occasion de sensibiliser les jeunes Rémois aux enjeux de la préservation des milieux maritimes.

**REP / REP+ : Réseau d'Éducation Prioritaire, qui regroupe un collège et des écoles du secteur, accueillant le même public.*

Chiffres

• **13 écoles** rémoises labellisées « Établissement en Démarche globale de Développement Durable » (E3D) (mars 2023)

• **47 journées Éducation au Développement Durable** (EDD) organisées à la Rosière pour 1 692 élèves de CP des 48 écoles élémentaires publiques

Objectifs du Développement Durable

4 Éducation de qualité

4.2 FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES DANS LES CANTINES

La Caisse des écoles publiques avance dans la transition alimentaire de la restauration scolaire à Reims en renforçant notamment la lutte contre le gaspillage et les approvisionnements en circuits courts.

PAT ET PLS

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Caisse des écoles publiques participe à des groupes de travail réguliers (cf. 2.2 Accélérer la transition alimentaire). Par ailleurs, elle a récemment été intégrée au Plan Local de Santé (PLS) afin d'envisager une formation de tous les acteurs « terrain » sur la thématique santé.

ALTERNATIVE

Pour favoriser une alimentation saine, sûre et durable, la loi Egalim a introduit l'obligation de proposer un **menu végétarien** hebdomadaire dans l'ensemble de la restauration scolaire. Une nouvelle offre hebdomadaire de menus sans viande, sur demande : dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, les familles ont pu choisir entre une formule standard ou une formule avec alternative à la viande (deux repas sans viande, un repas végétarien, un repas avec poisson).

ANTI-GASPILLAGE

Au-delà de la loi, la Caisse des écoles publiques a souhaité s'engager sur deux objectifs : faire découvrir de nouveaux produits aux enfants et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire. Plusieurs actions vont dans ce sens : une différenciation des grammages entre école élémentaire et école maternelle, une cuisson lente à basse température de la viande pour plus de tendreté, des fromages à la coupe pour que chacun se serve selon son appétit et limiter les portions individuelles consommatrices d'emballages, des démarches pour mieux connaître et tenir compte des **goûts des enfants**. Une nouvelle étape va être franchie dans la réduction des déchets finaux avec le tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation organique, qui va être organisé début 2024 pour se mettre en conformité avec la loi AGEC*.

ANIMATIONS

Diverses animations de sensibilisation sont proposées par la Caisse des écoles publiques : ateliers pâtisserie, commissions enfants restauration scolaire, visites de la cuisine centrale, interventions d'une **diététicienne dans les classes** (sur l'équilibre alimentaire, les différentes familles d'aliments, l'importance du petit déjeuner, etc.), menus ludiques avec information pédagogique pour les enfants et mention des produits bio, etc.

FIN DU PLASTIQUE

Les plastiques alimentaires disparaissent des cantines : les plateaux repas sont en matière bagasse (résidu des tiges de canne à sucre dont on a extrait le jus), les sacs plastiques bretelles ont été retirés ainsi que tous les contenants et ustensiles à usage unique (couverts...), les bols en plastique ont été remplacés par des **bols en faïence** dans toutes les écoles.

PARTENARIATS

Des partenariats lient la Caisse des écoles publiques à **trois associations** : la Banque alimentaire pour la récupération quotidienne des denrées non consommées et leur redistribution à des associations partenaires ; Manger Bio Champagne-Ardenne (MBCA), association de 28 producteurs bio en Champagne-Ardenne, pour la livraison de produits bio régionaux, et l'ESAT « les Ateliers de la Forêt » depuis juillet 2023 pour la fourniture de certains légumes.

**Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire*

Chiffres

- **9 200 repas préparés** par la cuisine centrale en moyenne par jour, dont 2 100 sans viande
- **12 tonnes de denrées** non consommées récupérées et redistribuées par la Banque alimentaire

Objectifs du Développement Durable

4	Éducation de qualité
12	Consommation et production responsables

4.3 MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

En lien avec ses partenaires consulaires, la collectivité mobilise et accompagne les entreprises et professionnels du territoire dans leur transition écologique avec des nouveaux outils et des animations qui suscitent l'émulation.

DIRIGEANTS RESPONSABLES

Créée en fin 2022 avec le soutien du Grand Reims, l'association des dirigeants responsables de la Marne a vocation à rassembler des chefs d'entreprise autour d'une ambition : mettre **la RSE au cœur de leurs stratégies** et favoriser le partage de bonnes pratiques. Le Grand Reims est devenu partenaire de l'association, aux côtés de la CCI Marne-Ardennes. Une convention tripartite avec la ville de Reims a été proposée en septembre 2023 afin de soutenir l'association par la mise à disposition de moyens matériels et d'expertises.

« AU BOULOT J'Y VAIS AUTREMENT »

24 structures employeurs ont participé en 2023 à la première édition du défi « Au boulot, j'y vais autrement » à l'incitation du Grand Reims. Il a mobilisé 352 participants qui, en réalisant des milliers de kilomètres en **modes alternatifs** (5 500 à pied, 850 en engins de déplacement personnel de mobilité, 13 400 à vélo, près de 30 000 en transports en commun, 9 500 en covoiturage) ont permis d'économiser 9 500 kg de CO_2 sur leurs déplacements domicile-travail.

Chiffres

- **55 entreprises** représentant presque 13 000 salariés sont membres de l'association dirigeants responsables de la Marne, essentiellement situées sur le territoire du Grand Reims (juin 2023)

- **9 500 kg de CO_2** économisés par les entreprises sur leurs déplacements domicile-travail grâce au défi « Au boulot, j'y vais autrement »

Objectifs du Développement Durable

12 Consommation et production responsables

4.4 INVITER TOUS LES PUBLICS AU CHANGEMENT ET À L'ACTION

La collectivité entretient la dynamique par des animations d'une grande diversité sur le terrain et un soutien aux projets écologiques pour rendre la population attentive et réceptive aux enjeux durables et aux bonnes pratiques.

MA VILLE EN VERT

Un nouvel appel à projets écologiques « Ma ville en vert » a été lancé en avril 2023. Communication en a été faite auprès des associations afin que celles-ci proposent des **projets de sensibilisation écologique**, de préservation environnementale ou de valorisation et de développement de solutions alternatives et écologiquement responsables. La commission d'examen a retenu les deux dossiers déposés, qui répondaient aux critères :

- « **La Cabane verte** », projet porté par l'association Zoï pour tous : pendant un mois, ouvrir un lieu d'échanges et de sensibilisation avec des journées thématiques et proposer des ateliers pour préparer les citoyens rémois à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de chacun (2 tonnes de CO_2 d'ici 2050 contre 11 aujourd'hui en moyenne) ;
- « **POPCORN** », projet porté par la maison de l'habitat Reims : promouvoir les comportements résilients par le biais de mini-séries et montrer les engagements quotidiens dans des pratiques écoresponsables pour créer des communautés d'ambassadeurs qui donneront envie aux autres de faire leur part.

POLLUTION LUMINEUSE

Depuis 2018, le planétarium s'est associé au PNR de la Montagne de Reims pour proposer, au cours de l'été, des animations de sensibilisation à la pollution lumineuse. La pollution lumineuse est un **enjeu global**, qui impacte l'astronomie bien sûr, mais aussi la biodiversité, la santé humaine et également les finances des collectivités.
En 2023, ce partenariat a été à nouveau reconduit, avec une présentation sur la thématique de **l'influence de la lumière** sur les animaux et les hommes. Plusieurs randonnées nocturnes ont été organisées, dont une contée, sur le territoire du Parc et une conférence-débat à la Maison du Parc, sur le thème du noir de la nuit.
Les soirées d'observation ont également été l'occasion de présenter aux participants l'application « **Globe at night** », une application de science participative permettant aux utilisateurs de quantifier la pollution lumineuse près de chez eux et de partager leurs résultats avec la communauté scientifique internationale.

CULTURE

Accompagner le public vers la transition écologique est l'un des engagements pris par les bibliothèques de Reims. À ce titre, elles développent la **médiation culturelle** sur le sujet, proposant en 2023 à leur public des ateliers destinés à intégrer les pratiques durables dans le quotidien : fabrication de produit vaisselle, furoshiki, fabrication d'éponges tawashi…
Les Rendez-vous aux jardins en juin 2023 ont donné l'occasion aux musées de Reims d'organiser au **fort de la Pompelle** des animations tous publics : initiation au chant des oiseaux, découverte des oiseaux nicheurs, rôle des abeilles dans la biodiversité, fabrication d'un appeau. De son côté, la cour du musée Saint-Remi a accueilli d'avril à septembre 2023 l'installation « BaptisTerre » imaginée par des étudiants de la chaire IDIS, laboratoire

de recherche en design de l'ESAD de Reims, accompagnés par l'association « Des idées plein la terre », sur la terre crue comme matériaux de construction.
La 4e édition du sentier artistique homme-nature sur le **sentier pédagogique** de Mailly a été organisée en partenariat avec la Fileuse, friche artistique de Reims.

JEUNESSE

Les jeunes du **Conseil Municipal des Jeunes** (CMJ) ont participé au World Clean Up Day en septembre 2022 et au projet Reforest Action (plantation d'arbres) initié par l'Union Européenne en novembre 2022. Différents ateliers de sensibilisation ont été mis en place auprès des volontaires en service civique tout au long de leur année (fresque du climat, escape game dédié…).

INTERGÉNÉRATIONNEL

Le jardin de pouce est toujours en fonctionnement. Il permet à des écoliers et des seniors d'établir des relations régulières autour d'ateliers jardinage et autour des questions environnementales.

CONFÉRENCE

Dans le cadre du cycle de conférences « Les Entretiens de Reims » à Sciences Po dont la Ville est partenaire, le chercheur Thomas Lauvaux, climatologue, professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (Aérolab), est intervenu le 19 avril 2023 sur le sujet « quels outils pour faire avancer le plan climat ? ».

Chiffre

• **5 000 €** dédiés aux projets « Ma ville en vert »

Objectifs du Développement Durable

12 Consommation et production responsables

4.5 APPROCHER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE SPORT

Dans les événements sportifs que la ville de Reims organise ou accompagne, la thématique du développement durable est de plus en plus présente.

ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES

La **charte nationale** des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements à l'horizon 2024 est communiquée aux organisateurs des manifestations d'importance où le public est attendu en nombre, tels que le FISE ou le Reims Champagne Run. Le critère du développement durable a été intégré au marché 2023 des courses pédestres ; il a été un des éléments importants pour l'attribution du marché.

Il en découle de vrais **choix stratégiques** qui permettent de sensibiliser le grand public : absence de tee-shirt « souvenir » souvent importé depuis le continent asiatique, absence de bouteilles plastiques sur les zones de ravitaillement, choix de producteurs locaux autant que faire se peut pour les produits alimentaires proposés sur les zones de ravitaillement…

REIMS URBAN NATURE

Le *Reims Urban Nature* (RUN) est « la » manifestation organisée en juin 2023 par la Ville qui met le plus en avant toutes les thématiques en lien avec le développement durable. Ce **festival d'activités de plein air** a lieu principalement dans les parcs de la ville, mais s'ouvre en plus aussi sur l'extérieur du périmètre de la commune (fort de la Pompelle, Montagne de Reims…) pour permettre aux Rémois de découvrir de nouveaux espaces proches de Reims.

Il sensibilise le public de tout âge à **l'écoresponsabilité et à l'écologie** au travers d'activités telles que la visite de la Ferme rémoise, l'utilisation des restes alimentaires avec l'association Les Bons Restes, un goûter zéro déchet où les fruits ont remplacé les compotes industrielles, où l'eau du robinet a remplacé la distribution de bouteilles plastiques, des organisations de clean walk, que l'on peut traduire par « nettoyer en marchant », avec les maisons de quartier ou l'association Marchons utile…

Le RUN est aussi le moyen de mettre en lumière les **mobilités actives**. Des circuits vélos intramuros et des sorties en « Zébullo » ont été proposés, des randonnées extérieures en VTT (fort de la Pompelle) ou en initiation « Gravel » ont été organisées. Le nombre de participants en 2023 est de 8 800. Ils étaient 6 400 en 2022 et 3 000 en 2021.

En complément, la ville de Reims a mis en place pour l'édition 2023 le **label** « REIMS URBAN NATURE » qui reconnaît la qualité d'une manifestation sportive de pleine nature, en matière d'enjeux sportifs, culturels, sociaux, environnementaux et de sécurité, et valorise ainsi les initiatives des acteurs locaux pour répondre aux différents axes prévus.

Chiffre

• 8 800 participants
au *Reims Urban Nature* 2023
(+ 37 % par rapport à 2022)

Objectifs du Développement Durable

12 Consommation et production responsables

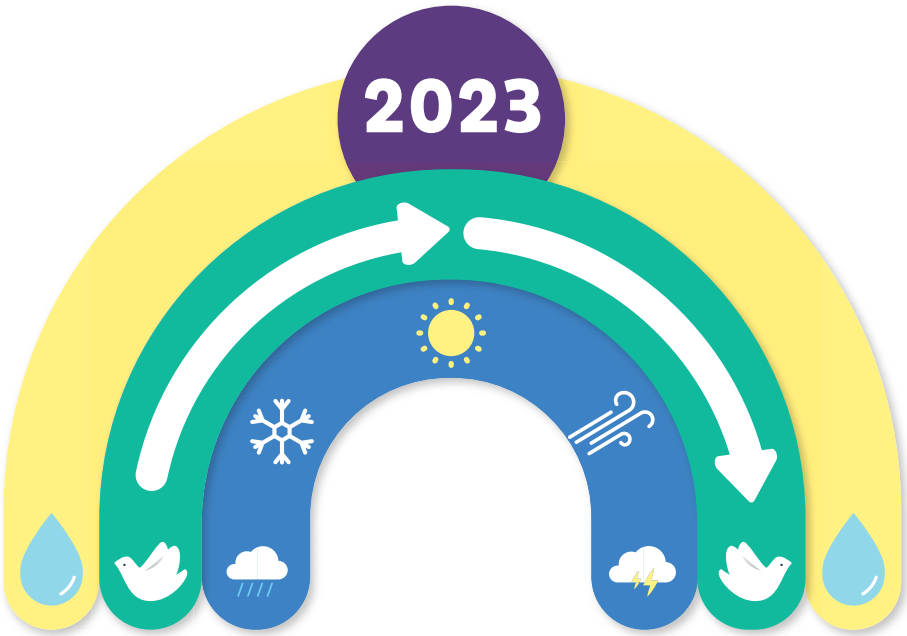

Ce qu'il faut retenir en 2023

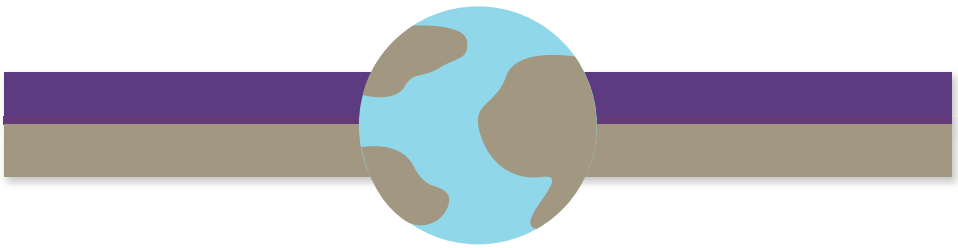

1

CLIMAT ET ÉNERGIE

→ **Toutes les opérations** de construction, réhabilitation, rénovation et maintenance du patrimoine municipal sont conçues pour amener des gains de performance énergétique et limiter les gaz à effet de serre émis par les bâtiments.

→ **La ville de Reims influe sur le développement durable** des quartiers en renouvellement urbain en accordant sa garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux pour les réhabilitations énergétiques et en rendant les espaces publics plus résilients au changement climatique.

→ **La part d'énergies renouvelables et de récupération** augmente à Reims avec la modernisation et l'extension des réseaux de chaleur ainsi qu'avec le développement des panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments municipaux et de l'autoconsommation partagée.

→ **La collectivité a musclé son aide au changement de véhicules** avec une hausse des plafonds de revenus et ce malgré le moratoire mis en œuvre pour les véhicules CRIT'AIR 3 en raison de l'amélioration constatée de la qualité de l'air sur le territoire. La deuxième ligne du plan Reims à vélo, RV4, sera opérationnelle. L'extension du réseau cyclable, l'installation de nouveaux arceaux et l'ouverture aux VTT des aides à l'achat de vélo stimulent la pratique de ce mode actif. D'ici 2025, deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service traverseront la ville.

→ **Un hyperviseur urbain** destiné à centraliser l'ensemble des données générées par les équipements urbains connectés se met en place. La rénovation de l'éclairage de la Cathédrale et de la basilique Saint-Remi s'achève fin 2023. Les projets de voirie intègrent des systèmes d'infiltration des eaux pluviales.

2

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

→ **Reconstruire la ville sur la ville** sous-tend les projets urbains de Port Colbert et Berges de Reims qui vont offrir de nouveaux espaces attractifs. La transformation concertée de la voie des Sacres annonce un grand axe vert au cœur de Reims. Parallèlement à la refonte de la place Colin au bord du quartier Rives de Vesle, la Ville a lancé concertation et études pour la requalification d'une série de places publiques emblématiques.

→ ***Reims nature* est une lame de fond** qui traverse tous les espaces publics en rénovation en alliant désimperméabilisation et renaturation des sols, et génère la création de nouveaux espaces verts de proximité. Une charte de l'arbre est en cours d'élaboration.

→ **Pour assurer la propreté de ses rues**, la Ville utilise de plus en plus d'eaux recyclées dans l'objectif d'atteindre le « zéro eau potable » d'ici 2026. Elle double ses efforts d'une vigilance accrue sur les dépôts illégaux de déchets sur le domaine public. Des espaces anti-tabac sont testés aux abords des écoles.

→ **Partenaire du Projet Alimentaire Territorial**, Reims renforce ses engagements en introduisant un programme nutrition / santé / durabilité dans son contrat local de santé et par des applications dans la restauration scolaire.

→ **L'observatoire local de santé** a livré de nouvelles données sur les préoccupations des habitants en matière de santé publique. Elles vont permettre d'adapter plus finement le plan d'action du prochain contrat local de santé aux besoins.

3

ADMINISTRATION ET EXEMPLARITÉ

→ **Des outils** (codir vert, évaluation climat du budget, bilan carbone) ont été mis en place pour mesurer et amplifier l'impact des actions de la collectivité en faveur du développement durable du territoire.

→ **Encouragées par une nouvelle charte de l'éco-agent**, par des opérations de sensibilisation et des formations ciblées, les bonnes pratiques se répandent à tous les étages de la collectivité, dans son organisation interne comme dans l'exercice de ses compétences.

→ **Les incitations au report vers les modes alternatifs** et la gestion durable de la flotte motorisée contribuent à atténuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de la collectivité.

4

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT

→ **La collectivité mobilise et accompagne les entreprises** de Reims et du Grand Reims dans leur transition écologique avec des nouveaux outils et des animations qui suscitent l'émulation : *dirigeants responsables, Au boulot j'y vais autrement*.

→ **L'école est un cadre privilégié** pour associer les jeunes citoyens rémois à l'élan général. La sensibilisation s'exerce dans les activités périscolaires, dans les restaurants scolaires où la lutte anti-gaspillage s'intensifie. Les établissements sont soutenus dans leur démarche de labellisation E3D.

→ **Dans les événements sportifs** que la ville de Reims organise ou accompagne, l'écoresponsabilité et le développement durable sont de plus en plus prégnants. Cette évolution est particulièrement exemplaire dans la nouvelle version de *Reims Urban Nature*.

→ **Par des animations grand public** d'une grande diversité et un soutien aux projets écologiques via *Ma ville en vert*, la collectivité s'efforce de rendre la population plus réceptive aux enjeux durables et aux bonnes pratiques.

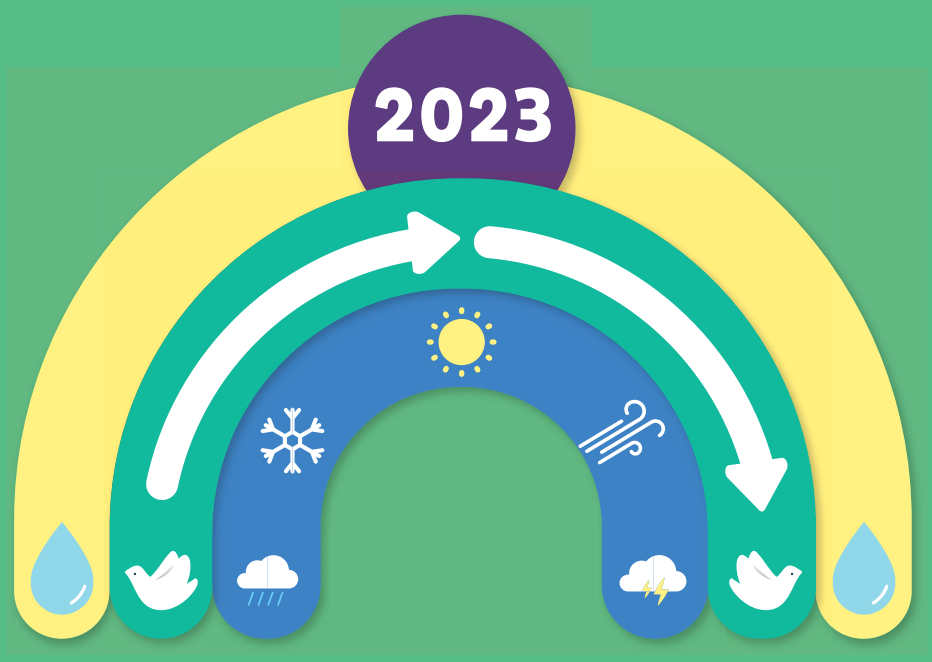

Ville de Reims - Direction de la communication - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

www.reims.fr

Reims.fr